Un bout d'histoire contemporaine

« Si 1989 fut l'année de la retrouvaille des cousins
et 2007 l'année de réunification de la famille,
comment peut-on appeler l'année 2010 ? »

La grille de lecture de cette histoire de la MIV, qui a été aussi l'histoire de certaines personnes et structures des deux départements, doit prendre en considération les repères suivants :

Un premier temps, à partir de l'année 1994
L'inauguration de la MIV dans la présence des acteurs politiques et sociaux importants (ambassadeurs, chargés de mission, élus etc.)
La Maison, située à l'époque 3, rue Uzinei, devient l'antenne et vitrine d'Ille et Vilaine à Sibiu.
La MIV commence par avoir une fonction de médiathèque ouverte à tous publics.
La MIV est gérée par des coopérants français (le projet Globus).
Juin 1994, création de l'APIVS comme partenaire de S35R dans les conditions où le secteur associatif avait été annihilé en Roumanie pendant 50 ans.

Deuxième temps, à partir de l'année 1997
La MIV commence à être gérée par l'APIVS (départ des coopérants).
Evolution de l'APIVS – changements démocratiques, bouleversement dans le CA provoqué par les jeunes et les personnes mobilisées par Alin lors des élections du juin 1997.
Engagement fort d'Ille et Vilaine par l'intermédiaire de S35R dans une vraie coopération.
Première convention S35R – APIVS (Alain Canonne – Valentin Arvunescu)

Troisième temps, à partir de l'année 2000
Achat de la maison située 14, rue Konrad Haas avec un financement du CG35, de la Ville de Rennes et du MAE.
Enregistrement de la maison aux noms des deux associations partenaires, S35R et APIVS, qui deviennent copropriétaires (S35R sur l'immeuble, APIVS sur le terrain).
Aménagement de la maison et son agrandissement avec le Centre technique de coopération dans le grenier.
Inauguration officielle de la Maison en avril 2002 dans la présence d'une forte délégation d'élus d'Ille et Vilaine et de Sibiu (ville et département)
Deuxième convention S35R – APIVS (Alain Canonne – Nicu Popa)
Multiplication des activités de l'APIVS et renforcement du réseau des associations des communes jumelées.

Quatrième temps, à partir de l'année 2003
La coopération est formalisée par la Convention – cadre. Précision des axes de coopération.
Soutien et préparation de l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne par des projets de coopération avec une technicité élevée.
APIVS devient un collaborateur / partenaire habituel de l'Ambassade de France à Bucarest par sa participation à l'organisation des micro-réunions techniques ou des séminaires thématiques.

Cinquième temps, à partir de l'année 2007
La Roumanie, membre de l'UE avec de nouveaux défis.
APIVS cherche à devenir plus performante et essaie d'adapter ses objectifs aux besoins de la société roumaine pour l'intégration européenne. Le personnel suit des formations (formateur de formateurs, management du projet, master).
Coopération de plus en plus significative dans le domaine du développement agricole et rural.
La coopération Ille et Vilaine-Sibiu devient de plus en plus forte et remarquée dans le cadre des forums de la coopération décentralisée (Sinaia, Cluj, Villefranche de Rouergue, Nantes).
Premier Avenant à la convention-cadre, concentration sur trois axes de coopération. Convention à quatre, CG35 – CJS – S35R – APIVS.
Financements du CG35 fléchés sur les trois axes.
Plus de transparence sur la dotation du CG35 pour la coopération.
Troisième convention S35R – APIVS (Frédéric Venien – Alin Chipaila).

Sixième temps, le temps présent, l'année 2010
Coopération portée directement par les deux départements.
Deuxième Avenant à la Convention-cadre sur quatre axes. Convention à deux, CG35 – CJS.
Dénonciation de la convention S35R – APIVS par S35R.
Evidence que la médiathèque ne remplit plus les fonctions du départ.
La coopération augmente en visibilité, elle devient une constante dans la vie du judet et dans le cadre de la coopération franco-roumaine et ses fruits commencent à mûrir.
La MIV est un centre de ressources et un repère dans la société civile du judet de Sibiu.
Positionnement de l'APIVS sur deux piliers : le développement rural et le temps de loisir de l'enfant.
Besoin d'une nouvelle convention entre S35R et APIVS, les copropriétaires des locaux qui portent le nom emblématique de « La Maison d'Ille et Vilaine »